



## SOCIAL Les crèches d'entreprise décollent en douceur malgré un boom des demandes

■ Alors que seules 25 sont en service, 150 projets sont actuellement traités par les caisses d'allocations familiales.

■ Certaines règles freinent leur essor.

Quel jeune parent n'est pas stressé à l'idée de chercher sans succès une structure d'accueil pour son jeune enfant ? Face à ce problème d'envergure nationale, les crèches d'entreprise se développent lentement. Néanmoins, beaucoup de projets sont en cours de traitement au sein des caisses d'allocations familiales (CAF). Les professionnels sont plutôt confiants pour l'avenir mais soulignent tout de même les blocages dus à certaines règles ralentissant la progression du secteur.

Sur 2,4 millions d'enfants de 0 à 3 ans, seulement 11 % sont gardés en crèches (toutes confondues) faute de place. Il est donc temps de palier ce déséqui-

libre mais « l'instruction du dossier est très longue pour une création de crèche », souligne la Cnaf. Alors que seulement 25 crèches d'entreprise sont ouvertes, dont beaucoup sont celles de grands groupes, plus de 150 projets sont actuellement traités par les CAF. « On assiste à un véritable boom des demandes », a déclaré à *La Tribune* le ministre délégué à la Famille, Philippe Bas, pour qui le système des crèches d'entreprise montre « les premiers signes d'un véritable engouement ».

Souvent, plusieurs sociétés se regroupent pour créer leur crèche commune dite « interentreprises ». Et, dans la plupart des cas, une société spécialisée dans la création et la gestion des structures d'accueil pour enfants prend en main le projet. D'autres crèches privées sont cofinancées par la municipalité qui conserve une partie des berceaux, les autres pouvant être réservés par une ou plusieurs entreprises. Pour Jean-Emmanuel Rodocanachi, directeur général du prestataire Les Petits Chaperons rouges, le secteur est « en train de se professionnaliser » et s'oriente vers

« une tendance exponentielle ». Rodolphe Carle, numéro 1 de Babilou, note quant à lui « une explosion des demandes du côté des entreprises » en termes de « réservation de place » et de « création » d'établissement. Il met également en avant la capacité des prestataires à construire une crèche en « trois mois », chose « impossible pour une mairie ». Plus nuancé, Christophe Durieux, président de People & Baby, prédit un développement réel mais « qui ne sera pas explosif », les processus étant longs et mettant en jeu « beaucoup d'intervenants ».

**Mesure plus souple.** D'autres professionnels soulignent les blocages dus aux règles du secteur. Selon eux, il faudrait notamment « revoir les quotas de personnels diplômés par structure, valoriser les acquis par rapport aux diplômes, permettre aux éducatrices de jeunes enfants d'être directrices d'établissements conséquents et aux psychomotriciennes de travailler en crèche ». Des mesures pourraient être prises dans ce sens à la rentrée. Philippe Bas déclare envisager de « lever des obstacles administratifs ».

Depuis janvier 2004, les entreprises peuvent bénéficier d'un financement public (jusqu'à 80 % de l'investissement) pour créer leur propre crèche. Ce financement est possible à condition d'appliquer le barème national des CAF pour la participation des familles. Cette dernière est estimée à 18 euros par jour et par enfant. De plus, après l'agrément du service de la protection maternelle et infantile, l'administration finance en partie le coût d'exploitation, et davantage si la crèche se situe là où les équipements sont les moins nombreux.

Enfin, les sommes versées par les firmes à des crèches destinées aux enfants de leurs salariés leur ouvrent le droit au « crédit d'impôt famille ». La part restant alors à la charge de l'entreprise atteint 2.000 euros nets par enfant et par an, soit 7 euros par jour. Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement petite enfance (Daïpe), 40 millions annuels sont alloués à l'aide au financement des crèches d'entreprise.

Nicolas Lebon